



Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 12/04/2022 *SLOW*
ID : 085-218502888-20220411-DEL2022041102-DE

**COMMUNE DE
TALMONT-SAINT-HILAIRE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 AVRIL 2022**

PRÉAMBULE	3
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
1.1. Résultats.....	4
1.2. Section de fonctionnement – niveau d’exécution budgétaire.....	5
1.3. Section d’investissement – niveau d’exécution budgétaire.....	6
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	7
2.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	7
2.1.1. La fiscalité.....	8
2.1.2. Les dotations et participations.....	9
2.1.3. Les produits des services et du domaine.....	11
2.1.4. Les autres produits.....	12
2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	13
2.2.1. Les charges à caractère général.....	13
2.2.2. Les charges de personnel.....	15
2.2.3. Les charges diverses de gestion	16
2.2.4. Les autres charges.....	17
3. LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	18
3.1. Les recettes réelles d’investissement.....	18
3.1.1. Les subventions d’investissement.....	19
3.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves.....	19
3.1.3. L’excédent de fonctionnement.....	19
3.1.4. L’emprunt.....	19
3.2. Les dépenses réelles d’investissement.....	19
3.2.1. Les opérations d’équipements.....	20
3.2.2. Les autres dépenses d’investissement.....	22
4. L’ÉPARGNE.....	23
5. LES RATIOS OBLIGATOIRES.....	24
6. LES BUDGET ANNEXES.....	25
6.1. Le budget annexe « lotissements secteur Court Manteau ».....	25

PRÉAMBULE :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes exécutées au cours de l'année 2021. Le compte administratif clôture le cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Il est établi en conformité avec le compte de gestion, transmis par le comptable public, à l'ordonnateur, au plus tard le 1^{er} juin.

Le compte administratif 2021 voté le lundi 11 avril 2022 par le Conseil Municipal, peut être consulté sur simple demande au pôle Finances à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouvertures des bureaux.

CHIFFRES CLÉS :

Recettes réelles de fonctionnement :
12,7M€ (+8,11%)

Dépenses d'équipement :
4,4 M€ (+37%)

Dettes au 31/12/21 :
10,2M€ (-8%)

Dépenses réelles de fonctionnement :
8,4M€ (+0,71%)

Subventions d'investissement reçues :
471 k€ (+46%)

Capacité de désendettement :
2,7 années (-36%)

Epargne brute :
3,8M€ (+44%)

Epargne nette :
2,8M€ (+67%)

Trésorerie :
3,8M€ (+8%)

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

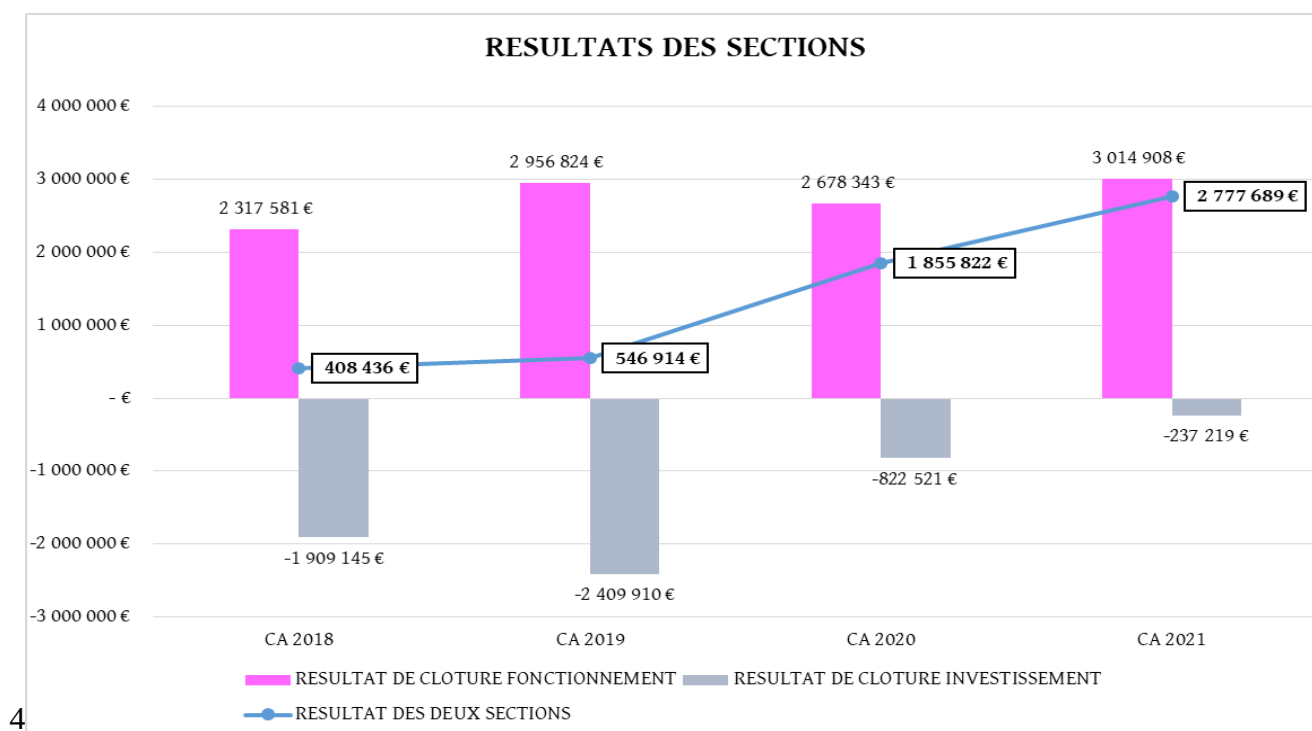
1.1. Résultats

L'année 2021 se clôture avec un résultat global des deux sections de 2 777 689 €, soit en augmentation de 49,67 %.

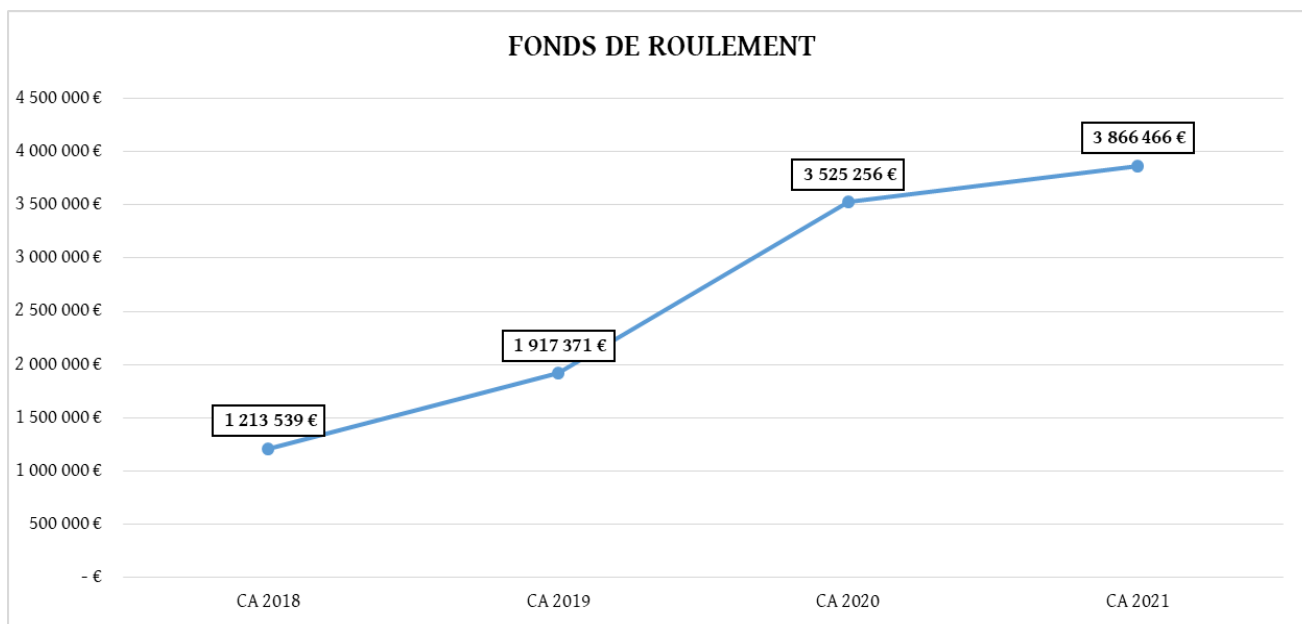
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement	13 718 756 €	12 202 592 €	11 825 250 €	12 754 670 €
Dépenses de fonctionnement	12 613 607 €	9 245 818 €	9 876 128 €	9 739 762 €
Résultat d'exercice fonctionnement	1 105 149 €	2 956 775 €	1 949 121 €	3 014 908 €
Reprise résultats n-1	1 212 432 €	49 €	729 222 €	- €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	2 317 581 €	2 956 824 €	2 678 343 €	3 014 908 €
Recettes d'investissement	6 275 125 €	5 579 166 €	7 445 797 €	5 597 610 €
Dépenses d'investissement	7 237 553 €	5 516 300 €	6 058 167 €	5 592 964 €
Résultat d'exercice investissement	- 962 429 €	62 867 €	1 387 629 €	4 646 €
Restes à réaliser en dépenses	1 707 878 €	1 681 905 €	1 911 912 €	1 198 262 €
Restes à réaliser en recettes	902 775 €	311 448 €	242 478 €	109 485 €
Reprise résultats n-1	- 141 613 €	- 1 102 320 €	- 540 716 €	846 913 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	- 1 909 145 €	- 2 409 910 €	- 822 521 €	- 237 219 €
RESULTAT DES DEUX SECTIONS	408 436 €	546 914 €	1 855 822 €	2 777 689 €
FONDS DE ROULEMENT	1 213 539 €	1 917 371 €	3 525 256 €	3 866 466 €

Le résultat de la section de fonctionnement, qui affiche un excédent de 3 014 908 €, augmente de 12 % par rapport à 2020, et constitue le meilleur résultat obtenu au cours des 10 dernières années.

S'agissant de la section d'investissement, une fois la reprise des résultats et l'intégration des restes à réaliser, le besoin de financement ressort à 237 219 €, soit largement couvert par la section de fonctionnement. Pour rappel, en 2020, il était de 822 521 €.



Enfin, la ville a de nouveau consolidé son fonds de roulement qui augmente de 9,6 % par rapport à 2020 et s'affiche désormais à plus de 3,8M€.



1.2. Section de fonctionnement – niveau d’exécution budgétaire

La section de fonctionnement retrace les opérations comptables de gestion courante de la collectivité.

D’un total de 12 754 669,80 € en 2021, les recettes de fonctionnement affichent un taux de réalisation du budget primitif de 115,47 % pour les opérations réelles. C’est 1,70 M€ de plus que ce qui avait été envisagé lors de la construction budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	TAUX DE REALISATION DU BP
Atténuations de charges (013)	152 000,00 €	155 300,00 €	171 686,46 €	112,36%
Produits des services du domaine (70)	1 346 600,00 €	1 389 100,00 €	1 400 680,84 €	103,66%
Impôts et taxes (73)	7 636 500,00 €	7 477 800,00 €	8 292 624,90 €	108,59%
Dotations et participations (74)	1 725 350,00 €	1 916 050,00 €	2 200 769,99 €	127,55%
Autres produits de gestion courante (75)	123 650,00 €	113 650,00 €	131 771,59 €	106,57%
Produits financiers (76)	0,00 €	0,00 €	2,13 €	#DIV/0!
Produits exceptionnels (77)	20 400,00 €	45 400,00 €	512 099,68 €	2510,29%
Total recettes réelles de fonctionnement	11 007 300,00 €	11 097 300,00 €	12 709 635,59 €	115,47%
Opérations d’ordre entre section (042)	50 000,00 €	50 000,00 €	45 034,21 €	90,07%
Reprise résultat (002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Total recettes d’ordres de fonctionnement	50 000,00 €	50 000,00 €	45 034,21 €	90,07%
TOTAL GENERAL	11 057 300,00 €	11 147 300,00 €	12 754 669,80 €	115,35%

Les dépenses de fonctionnement s'établissent quant à elle à 9 739 761,87 €, soit un réalisation budgétaire de 96,45%, pour les opérations réelles, c'est à dire les inscrits n'ont pas été dépensés.

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	TAUX DE REALISATION DU BP
Charges à caractère général (011)	2 373 630,00 €	2 629 320,00 €	2 432 193,54 €	102,47%
Charges de personnel (012)	4 429 000,00 €	4 429 000,00 €	4 353 786,34 €	98,30%
Atténuation de produits (014)	627 350,00 €	627 350,00 €	627 400,00 €	99,93%
Autres charges de gestion courante (05)	692 290,00 €	706 400,00 €	651 343,74 €	94,09%
Charges financières (06)	327 000,00 €	327 000,00 €	309 370,04 €	94,61%
Charges exceptionnelles (07)	25 000,00 €	48 650,00 €	40 994,57 €	163,90%
Dotations provisions (08)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Dépenses imprévues (022)	250 000,00 €	101 090,00 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 724 820,00 €	8 869 810,00 €	8 415 088,23 €	96,45%
Dotations aux amortissements (042)	355 000,00 €	355 000,00 €	1 324 673,64 €	154,93%
Virement à la section d'investissement (023)	1 477 480,00 €	1 422 490,00 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses d'ordres de fonctionnement	2 332 480,00 €	2 277 490,00 €	1 324 673,64 €	56,79%
TOTAL GENERAL	11 057 300,00 €	11 147 300,00 €	9 739 761,87 €	88,08%

1.3. Section d'investissement – niveau d'exécution budgétaire

La section d'investissement enregistre les opérations comptables concernant les biens ayant vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 597 609,53 €, avec un taux d'exécution par rapport au budget primitif, pour les opérations réelles, de 123,85 %. La reprise du résultat de fonctionnement n-1, explique principalement cet écart.

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	TAUX DE REALISATION DU BP
Subventions d'investissement (13)	672 450,00 €	810 330,03 €	471 149,79 €	70,06%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 688 270,00 €	66 498,00 €	66 180,61 €	3,92%
Dotations fonds divers et réserves (10)	820 000,00 €	780 000,00 €	902 325,92 €	110,04%
Excédent de fonctionnement (1068)	0,00 €	2 678 343,25 €	2 678 343,25 €	#DIV/0!
Dépôts et cautionnements reçus (165)	10 000,00 €	10 000,00 €	7 200,00 €	72,00%
Produit de cessions (024)	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0,00%
Total recettes réelles d'investissement	3 330 720,00 €	4 485 171,28 €	4 125 199,57 €	123,85%
Opérations d'ordre entre sections (040)	855 000,00 €	855 000,00 €	1 324 673,64 €	154,93%
Opérations d'ordre patrimoniales (041)	100 000,00 €	250 000,00 €	147 736,32 €	147,74%
Virement de la section de fonctionnement (021)	1 477 480,00 €	1 422 490,00 €	0,00 €	0,00%
Total recettes d'ordre d'investissement	2 432 480,00 €	2 527 490,00 €	1 472 409,96 €	60,53%
Excédent d'investissement reporté	- €	846 912,77 €	- €	#DIV/0!
TOTAL GENERAL	5 763 200,00 €	7 859 574,05 €	5 597 609,53 €	97,13%

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2021 à 5 592 963,90 €. Par rapport au budget primitif, on peut retenir un taux d'exécution des dépenses d'équipement, assez performant, puisque supérieur à 95 %.

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	TAUX DE REALISATION DU BP
Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	4 613 200,00 €	6 499 611,73 €	4 472 994,31 €	96,96%
Dotations fonds divers (10)	5 000,00 €	5 000,00 €	273,04 €	5,46%
Emprunts et dettes assimilées (16)	945 000,00 €	945 000,00 €	926 926,02 €	98,09%
Dépenses imprévues (020)	50 000,00 €	109 962,32 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses réelles d'investissement	5 613 200,00 €	7 559 574,05 €	5 400 193,37 €	96,21%
Opérations d'ordre entre sections (040)	50 000,00 €	50 000,00 €	45 034,21 €	90,07%
Opérations d'ordre patrimoniales (041)	100 000,00 €	250 000,00 €	147 736,32 €	147,74%
Total recettes d'ordre d'investissement	150 000,00 €	300 000,00 €	192 770,53 €	128,51%
TOTAL GENERAL	5 763 200,00 €	7 859 574,05 €	5 592 963,90 €	97,05%

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

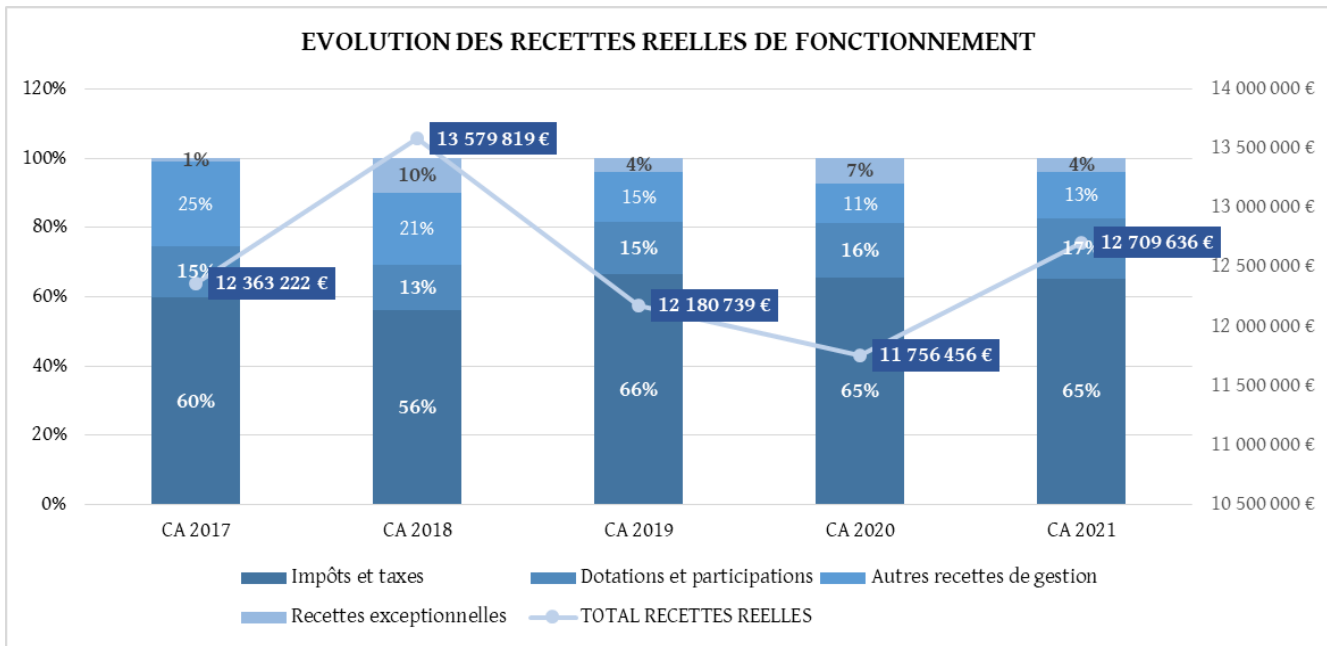
2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, locations de salles, taxe de séjour...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 12 709 635,59 €, en hausse de 8,11% par rapport à 2020. Si l'on observe uniquement les recettes de gestion courante, la hausse est même de 12,14 %. Le dynamisme de la fiscalité indirecte, mais aussi, la reprise de l'activité, fortement perturbée en 2020 du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19, en sont les principales causes.

RECETTES	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 21 / CA 20
Atténuations de charges (013)	158 941,41 €	171 686,46 €	8,02%
Produits des services du domaine (70)	827 065,10 €	1 400 680,84 €	69,36%
Impôts et taxes (73)	7 695 527,14 €	8 292 624,90 €	7,76%
Dotations et participations (74)	1 850 242,77 €	2 200 769,99 €	18,94%
Autres produits de gestion courante (75)	345 690,36 €	131 771,59 €	-61,88%
Produits financiers (76)	2,13 €	2,13 €	0,00%
Produits exceptionnels (77)	878 987,37 €	512 099,68 €	-41,74%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	11 756 456,28 €	12 709 635,59 €	8,11%

Elles sont majoritairement composées des impôts et taxes (65%), les dotations et participations représentant désormais plus que 16 %.



2.1.1. La fiscalité

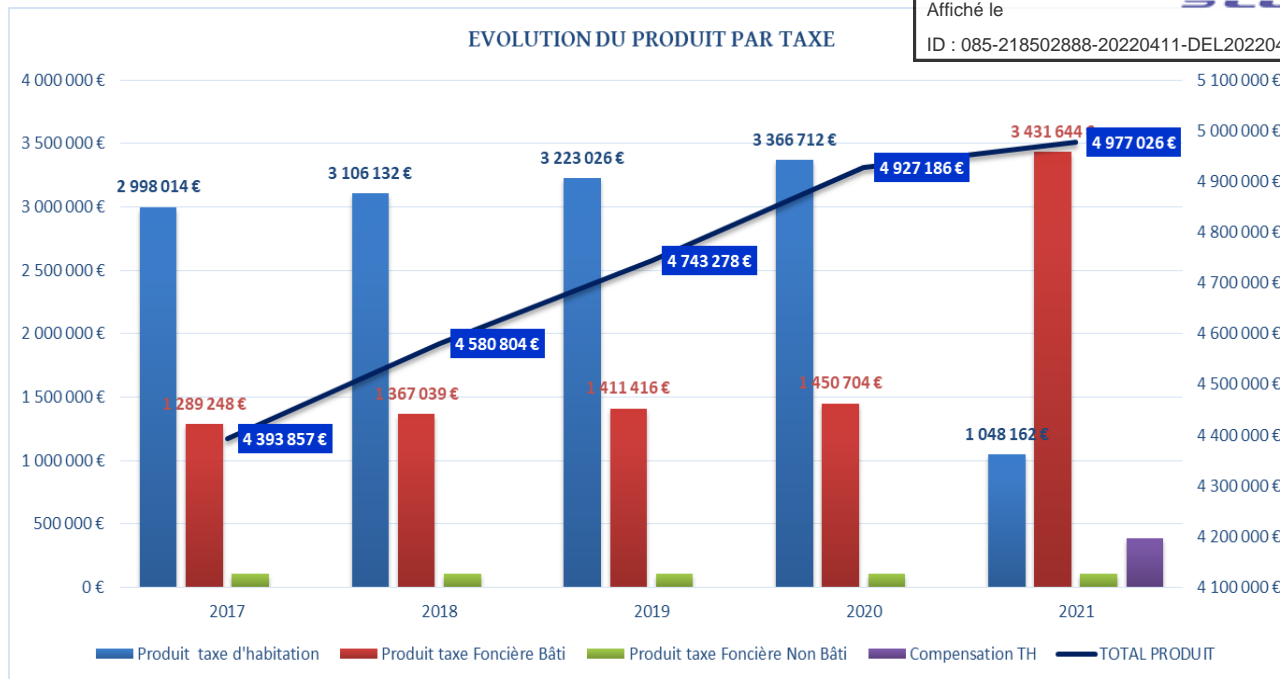
Recette de fonctionnement majoritaire, la fiscalité perçue par la collectivité ressort à 8,3 M€ en 2021, soit en hausse de 7,76 %, celle-ci étant portée principalement par la fiscalité indirecte.

NATURE	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 21 / CA 20
731 Fiscalité directe	4 940 613 €	4 982 322 €	0,84 %
732 Fiscalité reversée	1 550 303 €	1 582 055 €	2,05 %
733 à 738 Fiscalité indirecte	1 204 611 €	1 728 248 €	43,47 %
TOTAL CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	7 695 527 €	8 292 625 €	7,76 %

La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe affiche une progression plutôt limitée (+0,84%). La refonte de la fiscalité locale, avec à la fois le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties des Départements, et la baisse des impôts de production (exonération de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les établissements industriels), viennent perturber les comparaisons d'un exercice à un autre. En neutralisant les impacts des réformes, la fiscalité directe augmente finalement de 1,58 %.

Plus globalement, le produit de la fiscalité directe a augmenté de 13 % entre 2017 et 2021, uniquement sous l'effet « base », les taux n'ayant connu aucune évolution sur cette période.



La fiscalité reversée

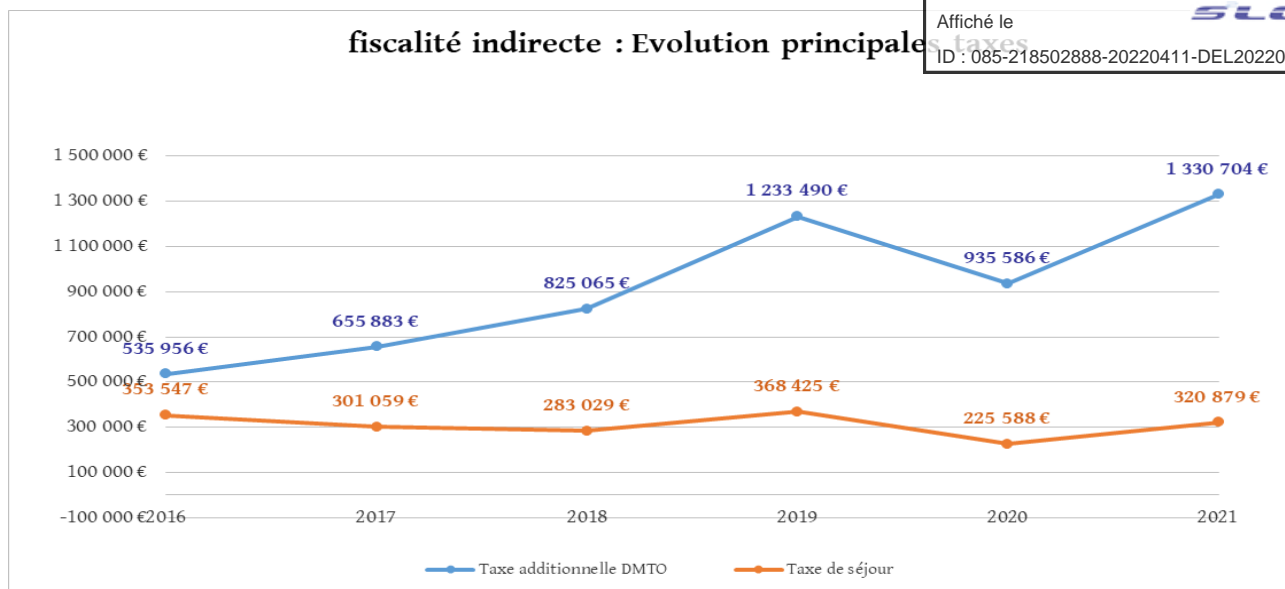
La fiscalité reversée augmente de 2,05 %. L'attribution de compensation, versée par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, est stable, à 1 520 346 €. En revanche, le produit des jeux, qui, pour la Ville de Talmont-Saint-Hilaire, concerne les recettes fiscales de l'hippodrome des Sables d'Olonne, progressent significativement pour atteindre 61 709 € (+105%).

La fiscalité indirecte

Après une baisse de plus de 26 % en 2020 du fait de la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'avant saison, la fiscalité indirecte progresse de 43,47 % pour atteindre 1 728 248 €. On note tout d'abord une forte progression de la taxe de séjour, qui s'établit, pour 2021, à 320 879 € (+42%). Cela reste toutefois inférieur à l'année 2019 (368 425 €), les restrictions de déplacements, imposées du fait de la crise sanitaire, ayant encore perturbé l'avant saison de 2021.

La taxe additionnelle aux droits de mutations a connu une progression significative en 2021, avec un total de 1 330 704 €, soit un niveau jamais atteint. A titre de comparaison, entre 2016 et 2018, la commune a perçu, en moyenne annuelle, 672 300 €. L'attractivité de la commune, qui entraîne de nouvelles constructions et de nombreuses ventes, peut expliquer cette hausse importante, tout comme la progression du prix de l'immobilier.

fiscalité indirecte : Evolution principale



2.1.2. Les dotations et participations

Les « dotations - participations » progressent pour s'établir désormais à 2 200 771 € (+18,94%). Cette hausse est pour partie liée à des ajustements techniques, du fait la réforme fiscale, mais aussi de dotations exceptionnelles.

NATURE		CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 21 / CA 20
741	Dotation globale de fonct	1 202 564 €	1 211 553 €	0,75 %
744	FCTVA	25 444 €	22 057 €	-13,31 %
747	Participations	484 037 €	464 500 €	-4,04 %
748	Autres attributions et comp.	138 198 €	502 661 €	263,73 %
TOTAL CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 850 243 €	2 200 770 €	18,94 %

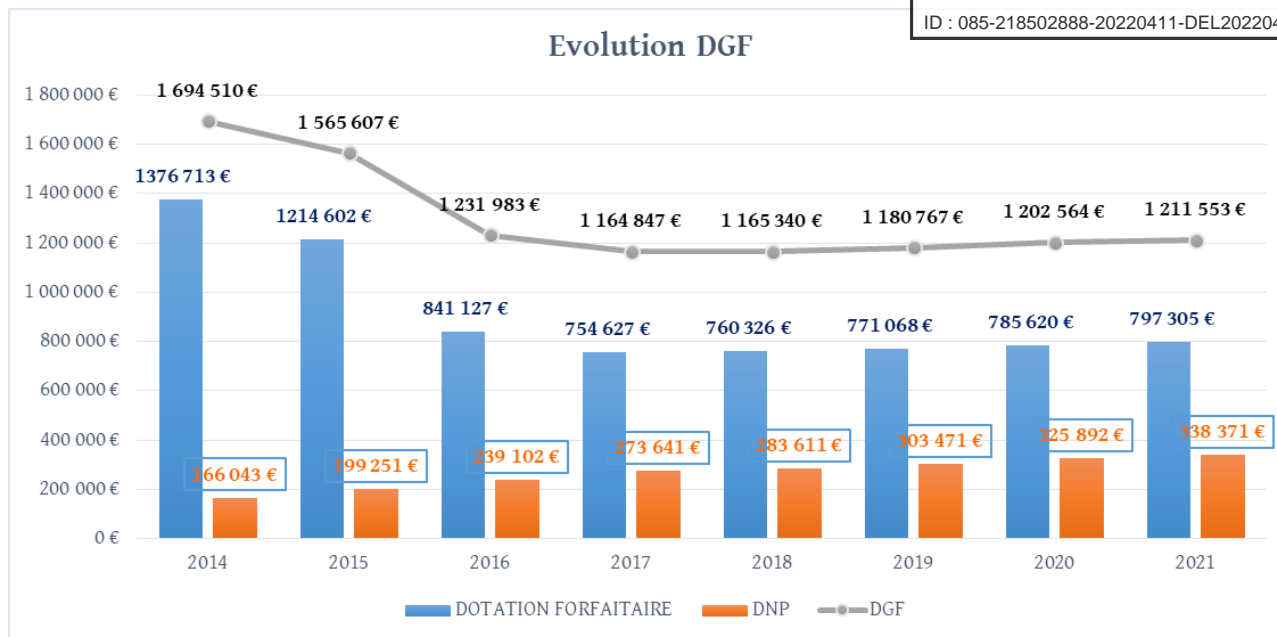
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF augmente de 0,75 %, mais avec des disparités dans ses composantes.

La dotation forfaitaire (797 305 €) augmente très légèrement (+1,49%) mais exclusivement du fait de la hausse de la population sur le territoire. La valeur du point étant gelée, il n'y a pas de prise en compte de l'inflation dans le calcul du versement des attributions, ce qui, sur le long terme, pourrait poser des difficultés pour la plupart des collectivités. Les dotations de l'État étant historiquement liées à des transferts de compétences, elles disposeront d'un niveau de ressources inégal par rapport aux compétences qu'elles doivent continuer à assumer.

La dotation nationale de péréquation, dont le principe vise à répartir la richesse sur le territoire nationale, piloté sous une forme dite « verticale » augmente de 3,83 % et s'affiche désormais à 338 371 €.

Enfin, la dotation de solidarité urbaine (DSU), continue de se réduire passant 91 052 € à 75 877 €. Son extinction est prévue en 2022, la ville n'y étant plus éligible.



Les participations

Affichées à 464 500 €, les participations connaissent une baisse assez significative (-4,04%). Essentiellement composées des participations de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), versées au titre des politiques publiques menées autour de la petite enfance, de l'enfance, et de la jeunesse, elles chutent en partie compte tenu des périodes de fermetures qui sont intervenues durant l'année 2021 du fait de l'impact de la crise sanitaire. Aussi, l'année 2020 a été marquée par des compensations un peu plus fortes, et surtout, des reliquats de recettes de l'année 2019.

Autres attributions et compensations

Les autres attributions et compensations sont en forte hausse (+263%), pour deux raisons. D'abord, suite à la baisse des impôts de production le produit fiscal de la commune a été partiellement amputé. En contrepartie, la commune a perçu une compensation, pour couvrir le montant « perdu », d'un montant de 153 744 €.

Ensuite, la commune ayant subi une perte importante de recettes en 2020, du fait de la pandémie, L'État a mis en place un « bouclier financier » à destination des collectivités locales les plus exposées, et notamment celles ayant une dimension touristique forte. Aussi, pour la commune, cela s'est traduit par l'attribution d'une dotation exceptionnelle de 331 754 €.

2.1.3. Les produits des services et du domaine

Le chapitre 70 – « produits des services et du domaine » voit ses recettes repartir fortement à la hausse (+69,36%), après une chute de 43,84 % en 2020, du fait de la crise sanitaire et des restrictions qui se sont imposées.

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

NATURE	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 21/CA 20
702/ 703 Redevances et recettes du domaine	61 104 €	57 303 €	-6,22 %
706 Prestations de services	642 944 €	1 068 877 €	66,25 %
7078 Autres marchandises	68 177 €	107 095 €	57,08 %
708 Autres produits	54 840 €	167 407 €	205,26 %
TOTAL CHAPITRE 70 - Produit des services	827 065 €	1 400 681 €	69,36 %

Les redevances et recettes du domaine

En baisse de 6,22%, les redevances et recettes du domaine diminuent du fait de la suppression de la taxe « funéraire » à partir de 2022. A titre indicatif, cette taxe a représenté une recette de 6 547 € en 2021. En la neutralisant, on constate que les recettes ont légèrement progressé, sous l'effet d'une augmentation des recettes issues des aires de stationnement de camping-car (+7,81%).

Les prestations de services

Les prestations de service connaissent une forte hausse (+66,25 %) pour s'établir à 1 068 877 €. Pour rappel, elles avaient diminué de 48,64 % en 2020.

Les redevances culturelles sont en nette progression. Elles concernent les entrées dans le Château de Talmont, mais aussi ses activités annexes (Escape-Game, spectacle nocturne...) Ainsi, les recettes ont atteint la somme de 528 654 €, malgré la fermeture de l'avant saison. Cela reste toutefois en deçà du produit perçu en 2019 (607 802 €).

Les redevances issues des services de la petite enfance, du périscolaire et des services extra-scolaires ont retrouvé leur niveau d'avant crise et progressent de 16 % pour atteindre 508 864 €. A titre indicatif, l'activité « périscolaire » progressent de 6 % en volume de recettes en comparaison avec 2019, et ce, malgré quelques jours de fermeture en 2021 du fait de la maladie de la Covid-19.

Les autres marchandises

Les autres marchandises, constituées exclusivement des ventes de la Boutique du Château, augmentent de 57 % pour atteindre 107 095 €. C'est autant que 2018 et 2019, malgré une ouverture sur une période réduite.

Les autres produits

Les autres produits progressent de 205 %. Il s'agit en réalité d'une correction technique, les facturations faites aux communes extérieures qui utilisent les services de la restauration scolaire sont désormais « isolées » sur une nature comptable spécifique. En neutralisant ce changement, la progression n'est que de 10 %. Celle-ci intègre la refacturation du personnel que la ville met à la

disposition de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral dans le cadre de mutualisation de certains services (secrétariat, archi

2.1.4. Les autres produits

Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante diminuent de 66 %. En 2020, la réintégration des excédents du budget annexe lotissement la Liberté, pour 222 000 €, explique ce décalage. Si l'on se tient aux recettes courantes, c'est à dire essentiellement aux produits du revenu, la progression est de 9,89 %.

Les produits exceptionnels

Avec 512 100 € de produits exceptionnels, qui concernent pour l'essentiel les cessions qu'a réalisées la commune en 2021, on constate une diminution par rapport à 2020 de 41,74 %. La cession du Golf, cette année là, avait permis à la commune d'obtenir un niveau de recette supérieur. A titre indicatif, les produits exceptionnels en 2019 avait atteint 463 657 €, ce qui constituait, d'ailleurs, un produit significatif pour la commune. En 2021, il faut souligner la cession des ateliers du Golf, pour 313 000 €, ou encore la cession du local « Dinovélo » à la Croisée, pour 130 000 €.

Les atténuations de charges

Les atténuations de charges progressent de 8,02 % et atteignent 171 686 €. Elles concernent, d'une part, les remboursements au titre des arrêts maladie des agents de la collectivité (156 337 €), et, d'autre part, les variations de stocks de la boutique du Château (15 350 €).

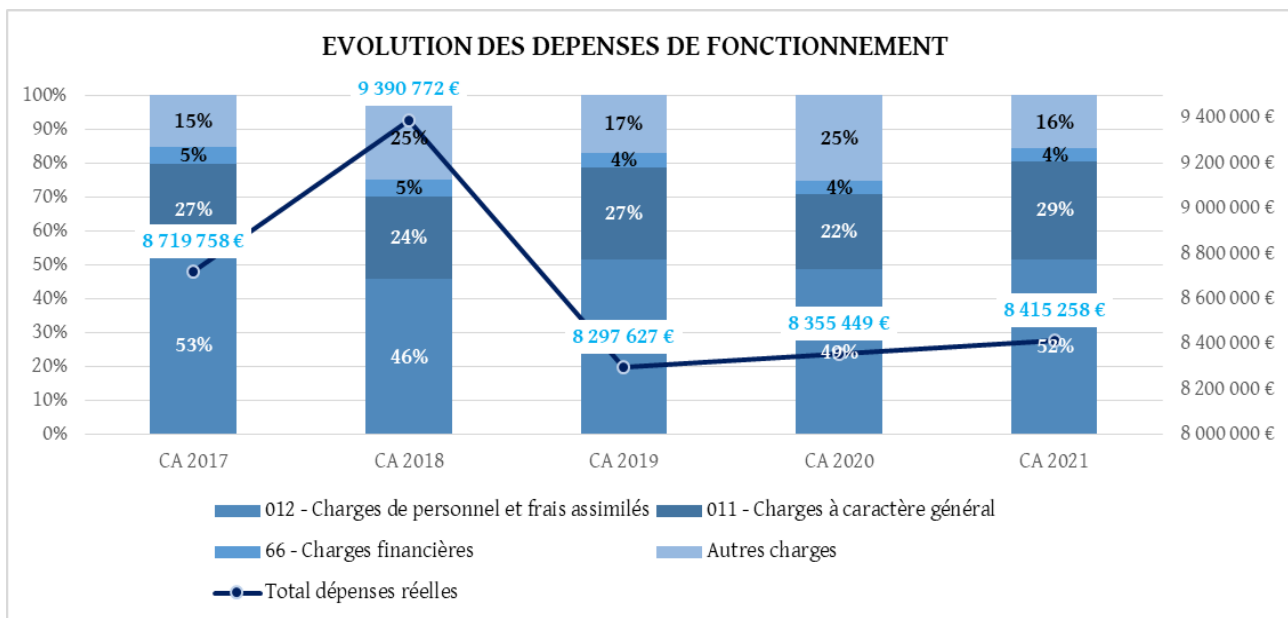
2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont constituées par les dépenses liées à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, ainsi que les charges salariales.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 8 415 088,23 €, soit une hausse de 0,71 % par rapport à 2021.

DÉPENSES	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 21 / CA 20
Charges à caractère général (011)	1 838 856,13 €	2 432 193,54 €	32,27%
Charges de personnel (012)	4 079 958,14 €	4 353 786,34 €	6,71%
Atténuation de produits (014)	627 398,00 €	627 400,00 €	0,00%
Autres charges de gestion courante (65)	692 965,51 €	651 343,74 €	-6,01%
Charges financières (66)	339 034,81 €	309 370,04 €	-8,75%
Charges exceptionnelles (67)	637 816,28 €	40 994,57 €	-93,57%
Dotations aux provisions (68)	139 420,00 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.	8 355 448,87 €	8 415 088,23 €	0,71%

Les charges de personnel constituent la moitié des dépenses de fonctionnement (51,8%), la moyenne des communes de la même strate étant à 58,6 % (commune touristique 10 000 – 20 000 habitants).



2.2.1. Les charges à caractère général

Après une baisse inédite en 2020 (-17,45%), les charges à caractère général s'établissent à 2 432 193 € en 2021. C'est 9 % de plus qu'en 2019. Trois raisons peuvent l'expliquer. Il y a eu tout d'abord un effet « rattrapage », des prestations n'ayant pu être faites en 2020, du fait de l'arrêt de l'activité. L'inflation, portée à 2,8 % en 2021, s'est ensuite fait ressentir dans les achats de la collectivité. Enfin, le développement de la commune, que l'on constate notamment avec la création de nouveaux lotissements ces dernières années, nécessite un entretien plus important, que ce soit en voirie, en éclairage public, ou en espaces-verts.

NATURE	CA 2020		CA 21 / CA 20
602 / 603 Achats stockés et variation de stocks	74 578 €	74 340 €	-0,32 %
606 Achats non stockés de matières et fournitures	719 451 €	727 145 €	1,07 %
611 Contrats et prestations de serv.	0 €	281 909 €	#DIV/0!
613 / 614 Locations / Charges locatives	76 634 €	78 194 €	2,04 %
615 Entretien et réparations	556 765 €	647 941 €	16,38 %
616 Prime d'assurances	30 237 €	33 866 €	12,00 %
618 Divers services extérieurs	33 208 €	47 411 €	42,77 %
622 Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	9 518 €	48 033 €	404,65 %
623 Publicité, publications, relations publiques	71 281 €	92 716 €	30,07 %
624 / 625 Transports / déplacements - missions	55 899 €	63 278 €	13,20 %
626 Frais postaux et de télécommunications	57 289 €	60 307 €	5,27 %
627 / 628 Services bancaires / Autres divers services	92 993 €	230 813 €	148,20 %
63 Impôts, taxes, et versements assimilés	61 003 €	46 240 €	-24,20 %
TOTAL CHAPITRE 011 - ACHATS GENERAUX	1 838 856 €	2 432 193 €	32,27 %

Achats de fournitures

Les achats de fournitures connaissent une progression limitée, à 1,07 %. Les dépenses en énergie (227 350 €) ont été plutôt contenues, avec une baisse 2,57 % en 2021. Les équipements sportifs et de loisirs, ayant finalement connu une utilisation encore plus réduite qu'en 2020, contribuent à cette diminution. Par contre, les achats de denrées alimentaires, utilisées pour le service de restauration scolaire, augmentent fortement (+37%). Il s'agit en réalité d'un retour à la normal, le budget consacré étant similaire à celui de 2019.

Contrats de prestations

Avec le retour des festivités dans le Château de Talmont, la commune a contractualisé, comme en 2019, avec des prestataires qui ont assuré certains spectacles dans l'enceinte. De plus, l'année 2021 a été marquée par les « 1 000 ans du château », avec la réalisation d'un « mapping ».

Entretien et réparations

En hausse de 16,38 %, le budget entretien et réparations s'élèvent à 647 941 € en 2021. C'est la conséquence de la forte hausse constatée pour le marché de balayage de la voirie passant de 45 000 € à 140 000 €, en année pleine. Par ailleurs, les frais de maintenance connaissent une évolution assez significative, passant de 181 356 € à 192 349 €. L'entretien de l'éclairage public (+ 6 858 €), et surtout, la maintenance des outils informatiques (+ 12 891 €), en sont les causes.

Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires

L'audit organisationnel et fonctionnel des services de la ville, mené en 2021, contribue à l'augmentation des frais d'honoraires qui atteignent 48 033 €. Des accompagnements juridiques

sur des sujets complexes comme le renouvellement des marchés de cette progression.

Publicité, publication, relations publiques

Après une baisse de 40 % en 2020, les frais de publicité, publication et relations publiques retrouvent un niveau plus habituel en 2021. C'est à mettre en relief avec le retour de l'organisation des festivités en 2021 qui ont par exemple nécessité l'achat de dépliants, ou bien d'insertion dans la presse quotidienne.

Services bancaires et autres divers services

Contrairement à 2020, l'année 2021 a permis l'organisation des concerts d'été et du marché de Noël. Par ailleurs, des analyses de la qualité de l'eau ont été menées sur le plan d'eau de la Chapelle. C'est pourquoi, au global, les dépenses progressent autant entre 2020 et 2021 (+148%).

Impôts taxes et versements assimilés

Ce poste de dépenses passe de 61 003 € à 46 240 € (-24,20%). C'est la conséquence de la diminution du produit de la taxe de séjour en 2020. En effet, la commune collecte pour la compte du Département de la Vendée, une part de la taxe de séjour (10%) et la reverse l'année suivante. Ce reversement a diminué de 11 994 € en 2021.

2.2.2. Les charges de personnel

Après une baisse de 5,04 % en 2020, Les charges de personnel progressent de 6,71%. Elles représentent un peu de plus de 52% des dépenses réelles, soit en dessous de la moyenne de la strate des communes touristiques (58%). Au 31/12/2021, la collectivité comptait 121 postes ouverts (soit 111 ETP). Parmi eux, 109 postes sont pourvus (99 ETP).

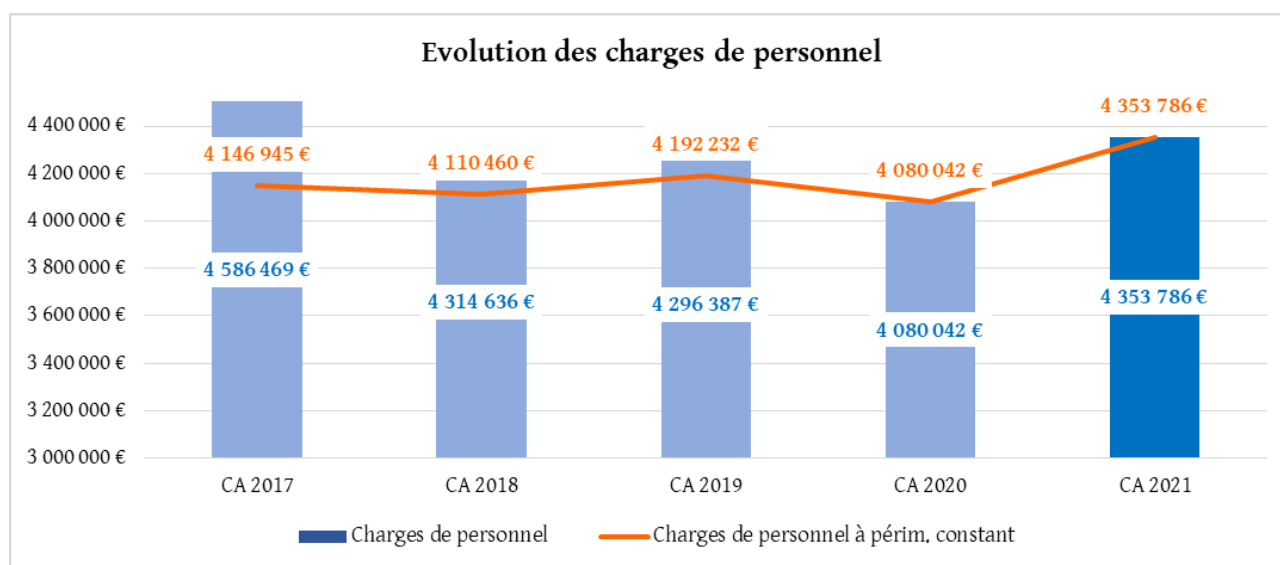
NATURE	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA21 / CA20
621 Personnel ext. Au services	33 217 €	40 449 €	21,77 %
6411 Personnel titulaire	2 551 336 €	2 530 331 €	-0,82 %
6413 Personnel non titulaire	223 850 €	372 480 €	66,40 %
6416 Emplois d'insertion	0 €	42 495 €	#DIV/0!
6455 Assurances du personnel	123 319 €	135 374 €	9,78 %
Charges patronales	1 148 236 €	1 232 657 €	7,35 %
TOTAL CHAPITRE 012	4 079 958 €	4 353 786 €	6,71 %

La reprise de l'activité touristique en 2021, par rapport à 2020, s'est traduite par le retour du recrutements des saisonniers dans les effectifs de la commune. C'est pourquoi, on constate une progression significative du poste « personnel non titulaire » passant de 223 850 € à 372 480 € (+66,40%).

Par contre, le poste « personnel titulaire » est en léger recul (-0,82%). C'est d'abord un choix politique, qui consiste à maîtriser l'évolution des dépenses de personnel, mais tout en étant

vigilant quant aux moyens humains nécessaires au développement en cours. Avec la réorganisation des services qui a été amorcée en 2021, fonctionnel et organisationnel, la commune a préféré faire preuve de prudence quant à des nouveaux recrutements, en attendant les conclusions, prévues au cours du 1^{er} semestre de l'année 2022. Mais il faut aussi admettre que les tensions sur le marché de l'emploi, qui on pu être constatées dans le secteur privé, s'appliquent également au secteur public. Certains métiers sont l'objet d'une réelle pénurie, (agent d'entretien des espaces-verts, informaticien, éducateur de jeunes enfants...). Aussi, durant l'année 2021 certains postes, pourtant budgétés, n'ont pas pu être pourvus.

Aussi, en neutralisant les transferts de compétences, les charges de personnel de la ville ont augmenté de 5 % entre 2017 et 2021, soit 1,2 % / an en moyenne, tout en sachant que certains coût annexes, comme les frais d'assurances pour les agents, ont progressé assez significativement (+9,78 %) entre 2020 et 2021.



2.2.3. Les charges diverses de gestion

Les charges diverses de gestion diminuent de 6,01 % en 2021.

NATURE	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 21 / CA 20
651 Redevance pour concessions - licences - droits	2 929 €	19 783 €	575,37 %
653 Indemnités, frais de missions et formations	137 528 €	139 229 €	1,24 %
654 Pertes sur créances irrécouvrables	0 €	140 €	#DIV/0!
655 Participations obligatoires	377 021 €	386 148 €	2,42 %
657 Subventions de fonctionnement	169 160 €	96 866 €	-42,74 %
658 Charges diverses	6 327 €	9 178 €	45,06 %
TOTAL CHAPITRE 65	692 965 €	651 344 €	-6,01 %

Les redevances pour concessions – licences – droits, passent de 2020,6 à 2021,6, mais, en raison d'une correction technique, les frais Sacem étant désormais

Concernant les participations obligatoires, elles augmentent de 2,42 %. La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours progressent de 2 384 € (+1,70%), tandis que la participation versée aux écoles privées reste globalement stable (237 016 €). Enfin, la contribution au SIVU « piste routière » reste aussi assez stable, à 6 353 € (+1,19%).

Les subventions de fonctionnement diminuent de 42,74 %. Les subventions aux associations (56 394 €), baissent de 32,36 %, certaines d'entre elles n'ayant pu organiser leurs manifestations et ont donc fait le choix de ne pas solliciter le soutien financier de la commune. Mais surtout, la subvention attribuée au Centre Socioculturel Talmondais (CSCT), dans le cadre du projet social, n'a pas été versée en 2021, du fait du renouvellement de la convention en cours. Enfin, la subvention du CCAS n'a pas été aussi importante qu'en 2020 (-40 000 €), cette année là ayant été marquée par une provision de recette importante, et n'ayant finalement pas donné lieu à sa consommation. Le fonds de roulement disponible a donc permis de réduire la subvention de la ville, sans abaisser le niveau de service apporté.

2.2.4. Les autres charges

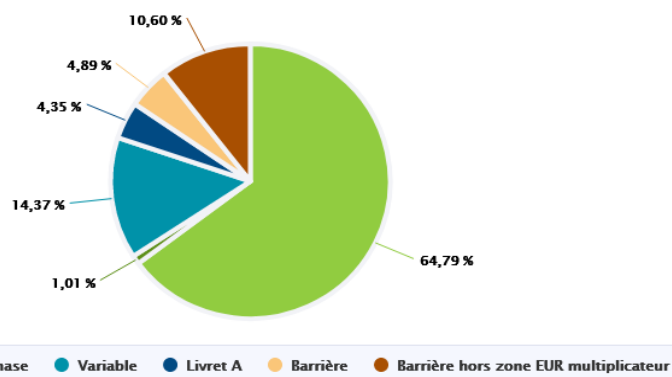
Les atténuations de produits

Les atténuations de produits, composées pour l'essentiel du Fonds National de Garantie individuelle des ressources, qui, historiquement, correspond au reversement du surplus financier généré par la réforme de la taxe professionnelle, restent stables par rapport à l'année précédente.

Les charges financières

En baisse de 8,75 %, les charges financières se sont élevées à 309 370 € en 2021. A titre de comparaison, elles étaient de 482 182 € en 2016. La commune n'ayant pas fait d'emprunt d'équilibre depuis, le coût de l'encours dette n'a cessé de diminuer. Actuellement, le taux moyen de la dette de la ville s'établit à 2,92 %.

Dette par type de risque



Les charges exceptionnelles diminuent fortement en 2021, passant de 637 816 € à 40 994 €. Rappelons toutefois que 2020 été marquée par deux opérations exceptionnelles. En premier lieu, la commune à reverser, pour partie, l'excédent du budget Assainissement à la Communauté de Communes Vendée Grand littoral (364 611 €). En second lieu, une subvention exceptionnelle a été versée pour le lancement des opérations du lotissement au Court Manteau (222 000 €).

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes d'investissement assurent le financement du plan pluriannuel d'investissements de la collectivité. Elles s'établissent à 4 131 672,61 € soit en légère baisse (-5,29 %).

RECETTES	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 21 / CA 20
Subventions d'investissement (13)	322 456,94 €	471 149,79 €	46,11%
Emprunts et dettes assimilées (16)	62 950,00 €	66 180,61 €	5,13%
Dotations fonds divers et réserves (10)	1 007 370,80 €	902 325,92 €	-10,43%
Excédent de fonctionnement (1068)	2 956 823,75 €	2 678 343,25 €	-9,42%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	6 350,00 €	7 200,00 €	13,39%
Immobilisations incorporelles (20)	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Immobilisations corporelles (21)	6 473,04 €	6 473,04 €	0,00%
Autres immobilisations financières (27)	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Total recettes réelles d'investissement	4 362 424,53 €	4 131 672,61 €	-5,29%

3.1.1. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, d'un montant de 471 149,79 € augmentent de 46,11 % en 2021. A cela, s'ajoute en plus 109 484,92 € de restes à réaliser.

Parmi les principales subventions reçues en 2021, on peut citer les suivantes :

- Subventions travaux « d'urgence » Château : 169 504,47 € (DRAC, Conseil Départemental, Conseil Régional),
- Subvention projet « smart Talmont » : 52 476,50 € (Conseil Régional),
- Subvention pour la création d'un marché couvert : 35 000 € (Fonds européens Leader),
- Subvention pour la réhabilitation d'un pôle santé / solidarité : 58 333,07 € (État et Conseil Régional),
- Aide exceptionnelle pour la densité des logements : 50 900 € (État),
- Amendes de police : 22 010 € (État).

3.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves

Les dotations, fonds divers et réserves se composent :

- de La taxe d'aménagement 478 876,01 €
- du FCTVA : 423 449,91 €

S'agissant de la taxe d'aménagement, son produit progresse de manière importante par rapport à 2020 (+24%). En sachant qu'il avait déjà augmenté de 5,8 % en 2020, cela confirme la tendance observée du dynamisme de la construction sur la commune.

3.1.3. L'excédent de fonctionnement

D'un montant de 2 678 343,25 €, il diminue légèrement par rapport à 2020 (-9,4%). Il s'agit de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'année précédente. L'année 2020 ayant été perturbée par la crise sanitaire, l'excédent de fonctionnement n'avait pas pu être aussi élevé qu'en 2019. Il reste cependant d'un bon niveau, le besoin de financement de la section d'investissement étant couvert.

3.1.4. L'emprunt

Pour la 5ème année consécutive, la commune n'a pas eu besoin de mobiliser d'emprunt pour équilibrer son budget. On note simplement l'encaissement d'emprunts contractés auprès de la MSA et de la CAF (66 498 €), mais ce sont des fonds octroyés en parallèle de subventions.

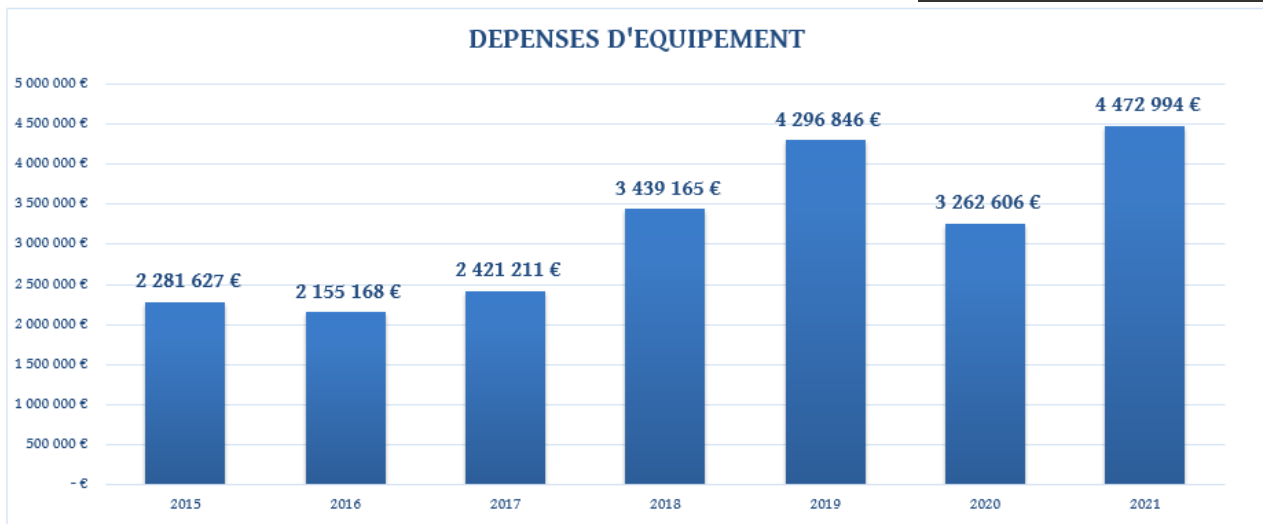
3.2. Les dépenses réelles d'investissement

Avec 5,4 M€ de dépenses réelles d'investissement, elles augmentent de 21,99 % par rapport à 2021.

DEPENSES	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 21 / CA 20
Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	3 262 606,08 €	4 472 994,31 €	37,10%
Dotations fonds divers (10)	249 368,18 €	273,04 €	-99,89%
Emprunts et dettes assimilées (16)	914 707,11 €	926 926,02 €	1,34%
Total dépenses réelles d'investissement	4 426 681,37 €	5 400 193,37 €	21,99%

3.2.1. Les opérations d'équipements

Les dépenses d'équipement passent de 3 262 606,08 € à 4 426 681,37 €, soit en hausse de 37,10 %. La ville, en 2021, a réussi à investir près de 400€ par habitant, la moyenne des communes comparables étant plutôt autour des 300 €. Cette performance est à souligner, surtout dans le contexte actuel où nous faisons face, parfois, à des pénuries de matériel et de main d'œuvre, provoquant retard et inflation. C'est aussi, depuis 2015, l'année où la commune a le plus investi.



Les grands réalisations 2021 (2,24 M€)

L'année 2021 a été marquée par le démarrage des travaux de l'avenue de la plage, au niveau du quartier du Quarry-Pigeon. D'un montant total de 1,6M€ (dont 401 342 € payés en 2021), ils vont permettre d'améliorer la sécurité d'une des artères principales de la commune, à proximité immédiate du littoral, reliant la plage du Veillon au Port de Bourgenay. Dotée d'une piste cyclable, elle favorisera l'émergence des mobilités douces, dans un cadre sécurisant et arboré.

Autre projet phare du début de mandat, l'extension du complexe sportif des Ribandeaux, en vue de l'arrivée du Collège à Talmont, verra sa construction débuter au cours de l'année 2022. Aussi, durant l'année 2021, 84 624 € ont été consacrées aux études.

Toujours dans le domaine sportif, la réhabilitation de la salle de sports des Minées, afin d'y obtenir notamment des gains de performances énergétiques et un sol adapté au jeu, aura lieu durant l'année 2022. Là aussi, l'année 2021 a été consacrée aux études, pour 6 114 €.

La réhabilitation de l'école Emilien Charrier et la restructuration du groupe scolaire du Payré poursuit sa phase d'étude. Accompagnée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, la commune a, durant l'année 2021, défini globalement le programme tout y associant les acteurs locaux de l'enseignement. 29 034 € ont été mobilisés.

Soucieuse de valoriser et entretenir son patrimoine historique, tout en y assurant sa sécurité, la commune a lancé un diagnostic sanitaire sur l'église Saint-Hilaire. D'un coût de 24 589 €, il a permis de mettre en évidence des désordres conséquents, tant au niveau du clocher, de l'aspect extérieur, que de la conservation de l'intérieur. Un cabinet de maîtrise d'œuvre sera retenue en 2022, et une première tranche de travaux est espérée pour 2023.

Démarrée en 2020, le programme de vidéoprotection s'est poursuivie en 2021, avec un budget de 106 786 €.

Depuis 2020, la commune travaille en collaboration avec le SYDEV pour faire émerger le projet « Smart-Talmont ». Pour réduire ses consommations énergétiques, et plus largement, pour

répondre aux objectifs du Plan Climat Air Énergie déployé Territorial de Communes Vendée Grand Littoral, la ville de Talmont souhaite dans plusieurs de ses bâtiments publics. Aussi, grâce à la remontée des données, il lui sera possible de piloter, plus efficacement, ses consommations énergétiques. En outre, des panneaux photovoltaïques, seront installés sur certains bâtiments publics et permettront de couvrir partiellement les besoins énergétiques des bâtiments communaux. Les études se sont poursuivies en 2021 pour un montant de 17 266 €.

Enfin, la ville a procédé à des acquisitions foncières pour 1,42M€. Elle a notamment investi dans des secteurs stratégiques, pour préserver le cadre de vie existant, et y maîtriser le développement urbain. D'autres acquisitions ont aussi permis de répondre à des problématiques de stockage de matériels, la commune devant se doter de nouveaux moyens, pour faire face à son développement.

Les investissements récurrents (2,23 M€)

Espaces publics : 1 432 556 €

Les principales opérations sont les suivantes :

- Programme de voirie : 614 078 €,
- Réfection et effacement des réseaux, et divers travaux sur la voirie: 299 226 €,
- Aménagements d'espaces-verts - environnement : 85 489 €,
- Extension des réseaux : 25 578 €.
- Reprise de concessions funéraires : 16 912 €
- Réfection des allées des cimetières : 96 127 €
- Démolition maison site des Gâtines : 44 680 €

Équipements scolaire, enfance, jeunesse : 24 000 €

- Mobilier / matériel pour la restauration scolaire : 3 143 €,
- Mobilier / matériel centre des loisirs « les Oyats » : 3 237 €,
- Mobilier / aménagement multi-accueil : 2 193 €,
- Mobilier et petit travaux d'amélioration dans les écoles : 14 540 €,
- Matériel espace Activ-jeunes : 887 €.

Équipements sportifs et de loisirs : 35 815 €

- Sonorisation salle polyvalente des Ribandeaux : 16 440 €
- Signalétique accès plage : 9 196 €
- Protection dune du Veillon : 3 264 €
- Petit travaux poste de secours : 2 358 €
- Armoire réfrigérée salle Moulin des Landes : 2 953 €

Équipements culturels et historiques : 474 070 €

- Travaux de sauvegarde du château : 268 630 €,

- Mise en sécurité du clocher de l'église Saint-Hilaire : 6 986 €
- Installation d'une pompe à chaleur et d'une rampe pour le cin
- Remplacement du cadran de l'église de Talmont : 4 191 €,
- Reprise du plancher de la Boutique du Château : 31 536 €
- Conception d'un mapping pour les 1 000 ans du château : 37 180 €
- Réfection de l'escalier extérieur du Château : 11 529 €
- Acquisition et réhabilitation de la Taverne du Château : 32 945 €
- Reprise éclairage extérieur du Château : 10 416 €

Équipements administratifs et divers : 256 709 €

- Illuminations de Noël : 14 688 €
- Chalets de Noël : 13 618 €
- Matériel techniques : 5 373 €
- Isoloirs : 7 778 €
- Mobilier mairie : 9 300 €
- Système anti-intrusion : 15 488 €
- Matériel et petits travaux résidence la Croisée : 35 146 €
- Matériel informatique : 33 990 €
- Déploiement de logiciels : 56 174 €
- Mise en place de la VOIP : 19 704 €

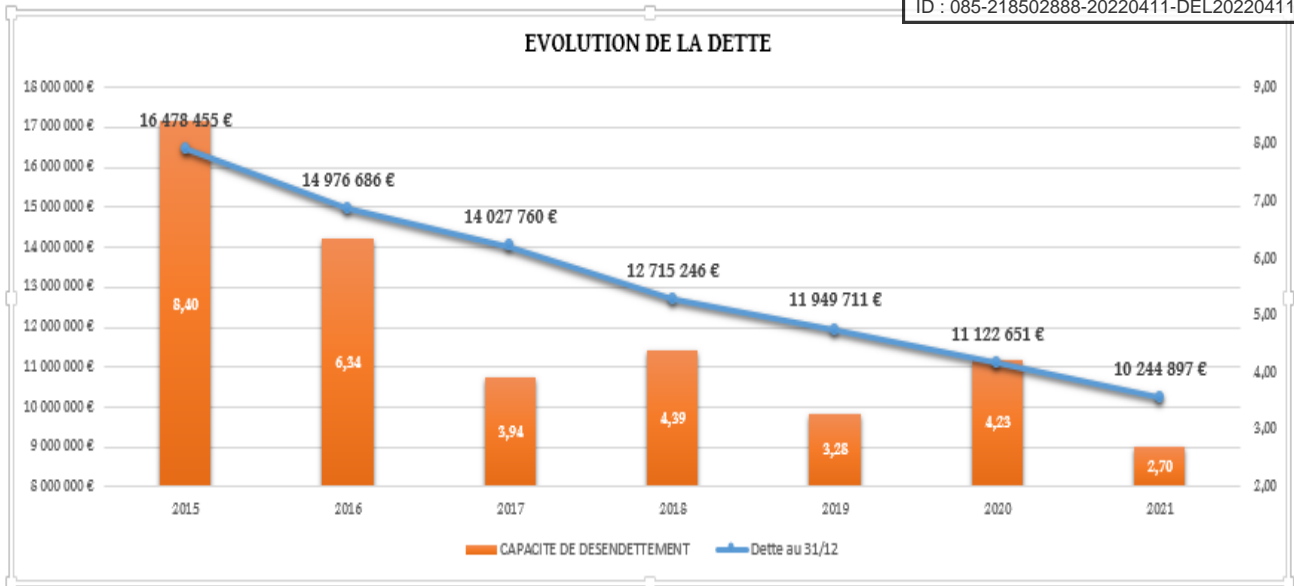
3.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Les dotations et fonds divers

Elles passent de 249 368,18 € à 273,04 €, l'année 2020 ayant été marquée par le transfert d'une partie du résultat du budget Assainissement, d'où cet écart important.

Le remboursement du capital de la dette

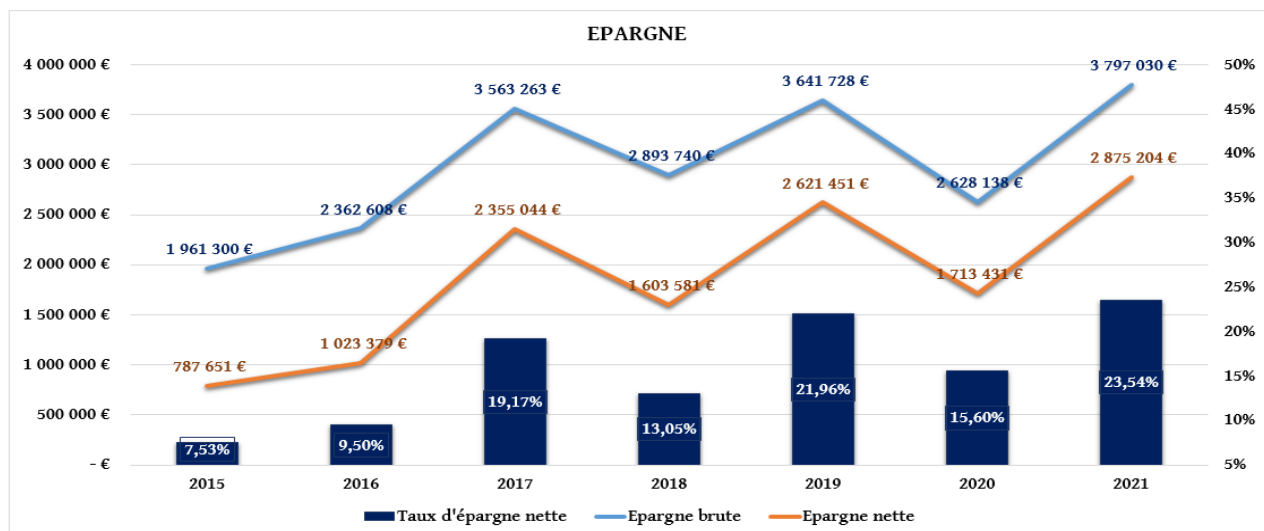
En 2021, la commune s'est désendettée de 921 826 €, ce qui porte l'encours de dette à 10 248 063 €, soit en baisse de 7,8 % par rapport à 2020. En l'espace de 7 ans, la dette a été réduite de 6,2 M€ (-37%). La capacité de désendettement s'établit en 2021 à 2,7 années. Pour rappel, le seuil d'alerte est de 8-10 et le seuil critique maximal s'établit plutôt à 10-12 ce qui confirme l'excellente situation financière de la collectivité.



4. L'ÉPARGNE

L'épargne brute, qui correspond à la différence entre les recettes de gestion, et les dépenses de gestion, diminuée du remboursement des intérêts de la dette, s'établit en 2021 à 3 797 030 €, soit en hausse de 44 % par rapport à 2020. Ce niveau n'a jamais été atteint depuis 2015, qui, à titre de comparaison cette année là était de 1 961 300 €. Aussi, depuis 6 ans, la commune a su se redonner des marges de manœuvre, en augmentant sa capacité d'autofinancement brute, sans appuyer, en plus, sur le levier fiscal, et dans un contexte financier contraint, avec la baisse des dotations de l'État sur cette même période.

L'épargne nette (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) s'affiche quant à elle à 2 875 204 €, là aussi forte hausse par rapport à 2020 (+67%). Concrètement, après le remboursement de sa dette et le paiement de ses dépenses pour « fonctionner » il reste à la commune 23 % de recettes pour autofinancer ses investissements. C'est une réelle performance puisque, si l'on observe les communes comparables, notamment les communes touristiques, ce chiffre est en moyenne de 10 %.



5. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Numéro	Ratios	Valeur Talmont	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	779 €	1 007 €
2	Produits des impositions directes / population	461 €	670 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 177 €	1 219 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	387 €	298 €
5	Encours de dette / population	949 €	947 €
6	DGF / population	112 €	108 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51,74%	58,60%
9	Dépenses de réelles de fonct. et remb. de la dette / recettes réelles de fonct.	73,50%	90,40%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	32,85%	24,50%
11	Encours de dette / recettes réelles de fonct.	80,63%	77,70%

*Ensemble des communes touristiques 10 000 - 20 000 habitants (hors montagne). SOURCE RAPPORT OBSERVATOIRE DES FINANCES LOCALES 2021

6. LES BUDGET ANNEXES

6.1. Le budget annexe « lotissements secteur Court Manteau »

Afin de lancer l'opération d'aménagement du secteur Court Manteau, comprenant un potentiel de 120 nouveaux logements, la commune a ouvert un budget annexe en 2020.

Durant cette année, un premier transfert des terrains, supportés par le budget principal de la commune, a été réalisé pour un montant de 176 922 €. A cela, s'est ajoutées les premières dépenses relatives aux études d'aménagement, pour 4 720 €. Ces dépenses ont été financées par une subvention du budget principal à hauteur de 222 000 €, qui correspond, en fait, à l'excédent du budget lotissement « la Liberté », dont l'opération s'est clôturée en 2020.

En 2021, des études de sols ont été menées et ont mis en évidence la présence de zones humides. En cela, l'année 2021, sur le plan budgétaire, s'est simplement traduite par 1 773 € de dépenses, avec pour objet la poursuite des études. Les écritures de stocks (opérations d'ordres), viennent compléter les opérations budgétaires de l'année 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	TAUX DE REALISATION DU BP
Autres produits de gestion courante (75)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Produits exceptionnels (77)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Total recettes réelles de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Opérations d'ordre entre section (042)	254 500,00 €	254 500,00 €	183 415,00 €	72,07%
Opération d'ordre à l'intérieur de la section (043)	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00%
Total recettes d'ordres de fonctionnement	255 000,00 €	255 000,00 €	183 415,00 €	71,93%
TOTAL GENERAL	255 000,00 €	255 000,00 €	183 415,00 €	71,93%

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	TAUX DE REALISATION DU BP
Charges à caractère général (011)	70 000,00 €	70 000,00 €	1 773,00 €	2,53%
Charges financières (66)	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses imprévues (022)	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	72 500,00 €	72 500,00 €	1 773,00 €	2,45%
Virement à la section d'investissement (023)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Dotations aux amortissements (042)	182 000,00 €	182 000,00 €	181 642,00 €	99,80%
Opération d'ordre à l'intérieur de la section (043)	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses d'ordres de fonctionnement	182 500,00 €	182 500,00 €	181 642,00 €	99,53%
TOTAL GENERAL	255 000,00 €	255 000,00 €	183 415,00 €	71,93%

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	TAUX DE REALISATION DU BP
Emprunts et dettes assimilées (16)	72 500,00 €	32 142,00 €	0,00 €	0,00%
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €	222 000,00 €	222 000,00 €	#DIV/0!
Total dépenses réelles d'investissement	72 500,00 €	254 142,00 €	222 000,00 €	306,21%
Virement de la section de fonctionnement (021)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Opérations d'ordre entre section (040)	182 000,00 €	182 000,00 €	181 642,00 €	99,80%
Total recettes d'ordres d'investissement	182 000,00 €	182 000,00 €	181 642,00 €	99,80%
TOTAL GENERAL	254 500,00 €	436 142,00 €	403 642,00 €	99,80%

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET TOTAL 2021	CA 2021	TAUX DE REALISATION DU BP
Opérations d'ordre entre section (040)	254 500,00 €	254 500,00 €	183 415,00 €	72,07%
Total dépenses d'ordres d'investissement	254 500,00 €	254 500,00 €	183 415,00 €	72,07%
TOTAL GENERAL	254 500,00 €	254 500,00 €	183 415,00 €	72,07%

Annexe

Code Général des Collectivités Territoriales – extrait de l'article L.2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Abrogé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes mentionnées à l'alinéa précédent et ayant institué la taxe de balayage peuvent retracer dans un même état, en lieu et place de l'état de répartition prévu au même alinéa, d'une part, les produits perçus mentionnés audit alinéa majoré des produits de la taxe de balayage, et, d'autre part, les dépenses directes et indirectes relatives à l'exercice du service public de collecte et traitement des déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique.

Pour l'application des deux alinéas précédents, les produits retracés ne comprennent pas les impositions supplémentaires établies au titre de l'exercice ou des exercices précédents.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520,1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.